



CHS-CT extraordinaire du 19 mai 2020 Déclaration liminaire intersyndicale

Monsieur le Président,

Nous vivons depuis le 16 mars 2020, une crise sanitaire qui met en danger la vie de tous et encore plus, de celles et ceux qui travaillent.

Face à cette situation inédite, il a été nécessaire de s'adapter à ce bouleversement et il est primordial que tous les moyens soient mis en œuvre pour protéger la santé des agents et indirectement celle de leurs proches.

Ainsi, nous vous rappelons que l'employeur est responsable de la santé et de la sécurité des agents (article L.41221-1 du Code du Travail). La loi prévoit qu'il doit prendre des mesures de prévention et veiller à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement de circonstances.

Afin de contribuer à la continuité de l'activité du service public pendant la crise sanitaire, un certain nombre d'agents a été mobilisé.

Nous tenons d'ailleurs à les remercier d'avoir fait preuve d'un professionnalisme sans faille tout au long du confinement et de s'être « adaptés » à des conditions de travail dégradées encore jamais vues.

L'intersyndicale a demandé la tenue d'un CHS-CT extraordinaire dans le cadre des Plans de Reprise d'Activité (PRA) de nos directions et cela dans un cadre interministériel. En effet, beaucoup de sujets restent en suspens et les collègues sont inquiets.

À la DRFIP et à la Douane, nous avons eu des audio-conférences avec nos Directions tout au long de cette crise. Un regret à l'Insee où seule une visioconférence a eu lieu, le 3 avril, avec les représentants des personnels.

Cependant, il nous semblait important que les différents acteurs de prévention du CHS-CT, notamment les médecins, l'ISST et les assistants de prévention puissent se réunir et prennent le temps d'échanger sur la situation actuelle et surtout sur l'avenir : à court terme dans le cadre des PRA mais aussi à moyen et plus long terme en rappelant aux employeurs leur obligation de mettre à jour le DUERP et d'évaluer les risques professionnels. Les acteurs de prévention seront au cœur de ces réflexions.

Notre demande n'a pas pour but de créer des polémiques dans les circonstances actuelles mais de trouver collectivement des solutions pragmatiques et réglementaires, pour préserver la santé et la sécurité des collègues, permettre de faire fonctionner les services au mieux et de remplir les missions auxquelles les agents sont attachés.

L'objectif pour l'Intersyndicale est de préserver la cohésion des équipes, les collectifs de travail après une période difficile et angoissante pour tous, quelle que soit la position administrative : télétravail, autorisation spéciale d'absence, présentiel, pathologies et maladies ; afin de permettre une reprise progressive dans les meilleures conditions.

D'autant plus que nos ministres n'ont pas facilité ce lien. Les remerciements du Directeur Général et du Premier Ministre aux agents ont été bien vite balayés par les décisions injustes ou l'incurie du gouvernement : la suppression de jours de congés par ordonnance, le refus de donner des masques aux agents, le non dépistage systématique des collègues suspectés d'être atteints par le COVID).

Lors de ce CHS-CT, nous reviendrons notamment sur les gestes barrières, les dotations individuelles des différents équipements de protection, à commencer par les masques, mais aussi sur l'ergonomie (notamment l'installation des hygiaphones) et les flux de circulation dans nos locaux. On constate que la distanciation sociale et physique n'est pas toujours simple à réaliser.

Les conditions du télétravail, le caractère prioritaire ou non des missions, la limitation de l'accueil du public, le nettoyage des locaux, le rôle des encadrants, la santé psychique des agents, la restauration administrative collective ou non, les plans de prévention, les restructurations prévues par les administrations sont autant de sujets capitaux.

Éviter une nouvelle vague de contaminations et préserver la santé des agents doivent être la priorité de TOUTES et TOUS.